



Brève du SNUipp n°22



Laïcité à l'école À vivre et mettre en actes

A l'occasion de la journée du 110ème anniversaire de la loi de 1905, Le SNUipp-FSU vous propose une réflexion sur la laïcité à l'école (voir en PJ).

Stage syndical « retraite » - 8 février 2016

Le prochain stage syndical du SNUipp-FSU 21 consacré à la question de la retraite, initialement prévu le 5 février, est repoussé au **lundi 8 février 2016**. Pour les collègues qui avaient déjà envoyé leur demande d'autorisation d'absence, il n'y a rien à faire : nous prévenons la DASEN du changement de date.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore fait leur demande, il suffit d'envoyer le courrier proposé en PJ à votre IEN, au plus tard le 8 janvier 2016. N'attendez pas, faites votre demande dès aujourd'hui !

Pour rappel, tous les enseignants (syndiqués ou non) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an.

Consignes de sécurité - Vigipirate

Suite aux événements dramatiques, on assiste à une multiplication des consignes voire d'injonctions aux écoles : Ministre, Recteur, DASEN, IEN... Si un rappel à la vigilance pour la sécurité de nos élèves, des personnels et des locaux est nécessaire, le SNUipp refuse que celle-ci repose sur les seules épaules de l'école et des directrices et directeurs.

On ne peut pas demander aux écoles primaires de mettre en œuvre des mesures difficilement applicables voire inapplicables. Elles n'ont pas à leur disposition du personnel de surveillance et d'encadrement et les directeurs ne sont pas des agents de police, de sécurité ou de circulation... **Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministère pour rappeler le cadre réglementaire définissant les missions des directrices et des directeurs.**

La circulaire du 26 novembre demande aux écoles de remettre à jour avant les prochaines vacances le nouveau document PPMS en intégrant le risque d'attentat ou d'intrusion extérieure. Une fois de plus, le ministère demande aux directrices et directeurs d'école de travailler dans l'urgence sur un document nouveau et administrativement chronophage et dont l'opérationnalité dépend aussi des mairies (matériel, locaux,...). C'est la même problématique avec l'évacuation incendie. **Le SNUipp demande au ministère qu'un rappel ferme à leurs obligations soit adressé sans attendre aux collectivités locales.**

Les directrices et directeurs ne peuvent assumer seuls ces nouvelles tâches et l'implication forte des mairies mais aussi des IEN est absolument nécessaire.

Le SNUipp demande que le ministère donne consigne à l'administration départementale de dégager un temps de décharge exceptionnel pour permettre à nos collègues de réaliser sérieusement cette charge de travail supplémentaire, le SNUipp 21 écrit dans ce sens à la DASEN.

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanences du lundi au
vendredi de 9h à 17h.
Mercredi : permanence
téléphonique ou sur rendez-vous.

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : FSU : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>